



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-POS.153

Déposé le : 18.06.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

PlasTique-tac-tic-tac..... ton temps est compté

Texte déposé

Nous le savons tous, la prolifération des déchets sur Terre constitue une menace pour la santé de la population et pour l'environnement. La Banque Mondiale assure que si aucune mesure n'est prise urgemment, le volume des déchets va s'accroître de 70% d'ici à 2050. Elle s'inquiète particulièrement de la mauvaise gestion du plastique qui a un impact négatif sur les écosystèmes.

La production de plastique a atteint presque 400 millions de tonnes, soit en moyenne plus de 50 kilos pour chaque habitant de la planète. Pour le WWF, cette production de plastique pourrait augmenter encore de 40% et par là même d'ici une dizaine d'années faire doubler les quantités présentes dans les océans, si nos habitudes de consommation ne se modifient pas drastiquement.

Des millions de tonnes de plastique sont annuellement déversés dans les océans, entraînant non seulement des conséquences désastreuses sur la faune et la flore marines, mais portant également une atteinte indirecte à notre santé. En effet, ces déchets se décomposent en infimes particules de micro plastiques qui finissent par se retrouver dans la chaîne alimentaire. Des scientifiques ont trouvé des fibres de plastique, des fragments et des microbilles dans les poissons de mer et d'eau douce, capturés dans la nature et dans les élevages.

Ce ne sont pas moins de 114 espèces qui ont été identifiées comme contenant du plastique dans leur estomac et la moitié d'entre elles font partie de notre alimentation. Ces micro-plastiques se transforment en nano plastiques de taille inférieure à 100 milliardièmes de mètres et ces particules pénètrent dans les tissus et les organes humains, présentant ainsi une toxicité potentielle avec des conséquences graves dues à la bioaccumulation dans notre système santé.

Depuis le 27 mars dernier, le Parlement européen a accepté à une vaste majorité (571 voix Pour –53

voix Contre et 34 abstentions) l'interdiction dès le 1^{er} janvier 2021, d'une dizaine de produits représentant 70% des déchets retrouvés dans les océans et cours d'eau soit : **bâtonnets de ballons gonflables, bâtonnets de coton-tige, couverts jetables, pailles, touillettes en plastique, etc.**

Alors qu'une étude commandée par l'Association pour la sauvegarde du Léman révèle qu'environ 50 tonnes de plastiques sont jetées chaque année dans le lac Léman, la ville de Genève prévoit d'interdire toute une série d'objets en plastique à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son domaine public. D'autres communes (Grand-Saconnex, Versoix, Meyrin, etc.) ont également mis en place des initiatives en vue de réduire ou d'interdire l'utilisation du plastique voire à abandonner les objets à usage unique.

Les prises de conscience récentes prouvent que la société est prête à se passer de ces divers produits. Il semble essentiel que l'État de Vaud montre l'exemple en mettant à son tour un ensemble de mesures visant à bannir l'usage du plastique à usage unique dans l'administration cantonale.

Dès lors, le présent postulat demande au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de mettre en œuvre une interdiction du plastique à usage unique (coton-tige, couverts (verres, assiettes, bols, fourchettes, couteaux et cuillères), pailles, agitateurs de boissons (touillettes), bâtonnets pour ballons (ainsi que leur dispositif de fixation), produits contenant des plastiques oxodégradables, emballages en polystyrène expansé et autres objets. L'opportunité de soumettre à cette même mesure les organismes subventionnés par l'État, ainsi que toutes les manifestations qu'il organise, subventionne ou autorise devra également être étudiée. Les potentielles exemptions, notamment pour les EMS et les établissements hospitaliers où certains de ces objets sont utilisés pour raisons médicales devront être prises en compte dans la réflexion. Dans tous les cas, des alternatives moins polluantes devraient être néanmoins trouvées.

Enfin, le postulat demande également qu'une réflexion pour la mise en œuvre d'une interdiction globale de ces objets sur l'ensemble du territoire vaudois soit menée.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

☒

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

☐

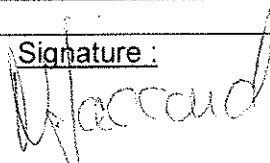
(c) prise en considération immédiate

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Nathalie Jaccard

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoze Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegnny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriades Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glavyre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre